



# CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DU CD25

## I ORGANISATION

Les championnats départementaux sont organisés chaque année sous la responsabilité du comité départemental du Doubs (CD 25).

Un ou plusieurs délégués du CD 25 assure(nt) la (les) tenue (s) de table (s) à l'aide d'un ou plusieurs ordinateur (s) et de l'utilisation du logiciel fédéral. Ils procèdent également à l'affichage des équipes inscrites, des poules et du jury.

C'est la FFPJP qui définit le calendrier annuel des championnats qui est identique pour l'ensemble des comités départementaux et régionaux à compter des championnats 2019.

Les clubs organisateurs des championnats veilleront à respecter les consignes suivantes afin d'assurer le bon déroulement des compétitions :

- sonorisation du site en ordre de marche et fourniture au (x) délégué(s) du CD 25 d'un micro (en prévoir également un second en cas de panne éventuelle ainsi que des piles si le micro est sans fil) ;
- affichage du plan des terrains et des possibilités de restauration ;
- terrains :
  - *terrains de pétanque* :
    - **carré d'honneur à partir des 1/4 de finale aux dimensions 15 m x 4 m clos par des barrières**, soit 4 terrains pour un championnat et 8 terrains pour 2 championnats concomitants (exemple : doublette + Tête à tête).
  - *terrains de jeu provençal* :
    - jusqu'aux huitièmes de finale : terrains 24 X 4 cadrés et numérotés (numéros hors lignes de cadres) ;
    - **carré d'honneur à partir des 1/4 de finale aux dimensions: terrains 24 m X 5 m clos à l'aide de barrières.**
  - *toilettes* : des toilettes décentes doivent être disponibles à proximité des terrains, en nombre suffisant (au moins 3, pour hommes et pour femmes). Leur entretien doit être assuré pendant toute la durée de la compétition. Si le site ne dispose pas de toilettes, deux toilettes chimiques au minimum devront être louées par l'organisateur.

## II. LIEUX DES CHAMPIONNATS

Le comité du Doubs de pétanque et de jeu provençal (CD 25) pourra organiser un ou plusieurs championnats ; le CD 25 est prioritaire sur les clubs de chaque district pour l'organisation d'un championnat.

Les clubs désirant organiser un ou plusieurs championnats départementaux devront se porter candidats à l'occasion des journées de districts organisées par le CD 25 en présence de tous les présidents de club.

En cas de pluralité de candidatures pour un même championnat, le CD 25 désignera un club parmi ceux n'en ayant pas organisé l'année précédente.

En cas d'absence de candidature pour l'organisation d'un championnat, le CD 25 ou l'un des deux districts l'organisera sur les installations d'un club à choisir après accord avec son Président.

### **III. INSCRIPTIONS DES EQUIPES ET TIRAGE**

Les équipes devront s'inscrire par l'intermédiaire de leurs clubs respectifs, au moyen des feuilles d'inscription dédiées sous format EXCEL. Ces dernières sont à transmettre par voie informatique au membre du CD 25 en charge des inscriptions au plus tard à la date butoir en vigueur.

### **IV. ARBITRAGE**

L'arbitrage des championnats est assuré par les arbitres désignés par la commission départementale d'arbitrage. Les indemnités d'arbitrage et de déplacement ainsi que les repas de (des) l'arbitre(s) et du (des) délégué (s) du CD 25 sont à la charge de l'organisateur. Les indemnités d'arbitrage sont fixées chaque année par la commission d'arbitrage. Pour qu'un concours officiel soit organisé en parallèle du championnat l'après-midi il est obligatoire qu'il ait été inscrit au calendrier. Dans le cas contraire, ce concours ne pourra avoir lieu. Il est rappelé au club organisateur qu'il doit avoir désigné un arbitre spécifique pour ce concours. L'arbitre ou les arbitres du (des) championnat (s) n'arbitre (nt) que celui-ci (eux-ci).

### **V. JURY**

Le jury (3 ou 5 membres) sera constitué sous la responsabilité du délégué du CD 25 qui pourra en assurer également la présidence. Le jury sera composé à minima des personnes suivantes :

- un ou plusieurs représentants du club organisateur (Président, membre du bureau, arbitre du club);
- l'arbitre de la compétition.

Les membres du jury ne peuvent participer au championnat. Les éventuelles délibérations du jury devront être consignées par le délégué du CD 25 et signées par tous les membres du jury, puis transmises par le délégué au président du CD 25.

### **VI. TENUE ET COMPORTEMENT DES JOUEURS**

Les joueurs doivent obligatoirement porter la tenue de leur club y compris en tête à tête. Les joueurs de chaque doublette ou triplète doivent porter un haut identique. Pour ce qui concerne les tenues (pantalons, haut sans manche, chaussures non fermées etc.), il est rappelé que les règlements de la FFPJP s'y rapportant ont été transmis par le Président du CD 25 aux Présidents de clubs du Doubs afin qu'ils en informent leurs licenciés respectifs. Ces

règlements ont en outre fait l'objet d'une information sur le site internet du CD 25. En cas de manquement à ces règlements constatés lors des championnats du Doubs, le ou les arbitres demanderont la réunion du jury pour décision à prendre.

### **VIII. DEROULEMENT DES PARTIES**

*Pétanque* : À compter de l'année 2019, les championnats débuteront à 8h30, s'arrêteront à 12h30 et reprendront à 14 heures. Cependant, il faudra impérativement que chaque équipe ait disputé deux parties de poule avant la pause méridienne. Si la seconde partie de poule n'est pas terminée à 12h30, elle doit continuer jusqu'à son terme. En fonction de l'heure à laquelle se finit la partie, les joueurs disposeront de 30 minutes minimum pour aller déjeuner (exemple : fin de la seconde partie à 14 heures ; les joueurs peuvent déjeuner jusqu'à 14h30 dernier délai).

*Jeu provençal* : les championnats doublettes et triplettes se déroulent chacun sur deux jours de 8h30 mn à 12h30 mn et reprise à 14h. Les équipes qui n'auront pas terminé leur 1<sup>ère</sup> partie de poule à la pause méridienne continueront cette partie. En fonction de l'heure à laquelle se finit la partie, les joueurs disposeront de 30 minutes minimum pour aller déjeuner (exemple : fin de la première partie à 14 heures : les joueurs peuvent déjeuner jusqu'à 14h30 dernier délai).

- les parties se jouent en 11 points jusqu'aux quarts de finale inclus ;
- parties du dimanche :
  - partie de cadrage : 8h 30 mn ;
  - quart de finale : 9h 30mn ;
  - demi-finale : 14 heures.

### **IX. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX**

Dès 2019, les championnats départementaux de chacun des huit comités composant l'entité Bourgogne / Franche-Comté (BFC) servent de pré qualificatifs aux championnats régionaux BFC en lieu et place des pré-qualificatifs de l'ex-ligue de Franche-Comté qui a été dissoute. Les finalistes de chacun des huit championnats départementaux BFC seront automatiquement qualifiés pour la phase finale du championnat régional (32 équipes). Les 24 autres qualifiés le seront en fonction du ratio établi par le nombre d'inscrits à chaque championnat départemental par rapport au total de joueurs inscrits pour la BFC.

Il est rappelé que tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative pour un championnat de France, absent le jour de la compétition, devra fournir, au plus tard dans les trois jours qui suivent, un justificatif écrit justifiant son absence soumis à l'appréciation du Comité Départemental ou Régional concerné. A défaut, le joueur sera traduit devant la commission de discipline compétente (sanction éventuelle pouvant aller jusqu'à 1 an de suspension ferme et 60 € d'amende)

## **X RECOMPENSES**

Les récompenses aux champions sont à la charge du comité départemental. Elles seront remises aux champions départementaux sur le site du championnat à l'issue de chaque finale.

## **XI. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Certains championnats départementaux sont directement qualificatifs pour les championnats de France. Ce sont :

- les championnats doublette, triplète senior masculin ;
- les championnats doublette et triplète féminin ;
- le championnat triplète promotion ;
- le championnat tête à tête masculin et féminin ;
- le championnat doublette mixte ;
- le championnat triplète vétérans ;
- les championnats doublette et triplète jeu provençal.

L'équipe championne dans chaque catégorie doit représenter le Comité Départemental du Doubs au Championnat de France correspondant. A cette occasion, elle revêtira les tenues offertes par le CD 25 (maillot, pantacourt et blouson).

Fait à Besançon le 24 février 2019.

Philippe CATTELET Président du CD 25 et Chantal FRACHEBOIS Trésorière Générale du CD 25